DEC 11/2017

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIEME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 juin 2017 Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 juin 2017

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC11/2017 à l'intérieur de la Section III - Commission – du budget général pour l'exercice 2017



Bruxelles, le 14 juin 2017 (OR. en)

10334/17

FIN 370

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne

Date de réception: 13 juin 2017

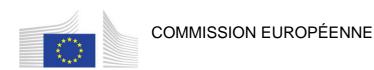
Destinataire: Monsieur Edward SCICLUNA, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC11/2017 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2017

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 11/2017.

p.j.: DEC 11/2017

10334/17 mm DG G 2A ${f FR}$



BRUXELLES, LE 12/06/2017

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2017 SECTION III - COMMISSION TITRES: 21, 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2017

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2102 Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)

POSTE - 21 02 07 05 Migration et asile CE -10 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement

POSTE - 22 02 03 02 Soutenir le développement économique, social et territorial CE 10 000 000,00 et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union

I. PRÉLÈVEMENT

<u>l.1</u>

a) Intitulé de la ligne

21 02 07 05 - Migration et asile

b) Données chiffrées à la date du 29/05/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	404 973 912,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	404 973 912,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	404 973 912,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	394 973 912,00
7 Prélèvement proposé	10 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	2,47 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 164 188,88
2 Crédits disponibles à la date du 29/05/2017	181 809,85
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	84,38 %

d) Justification détaillée du virement

Comme il a déjà été annoncé dans l'introduction politique du projet de budget 2017, un montant de 10 millions d'EUR issu de l'instrument de financement de la coopération au développement doit être alloué en 2017 à la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, afin que la contribution du budget de l'UE à cette facilité atteigne les 750 millions d'EUR en 2017.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

22 02 03 02 - Soutenir le développement économique, social et territorial et l'alignement progressif connexe sur l'acquis de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 29/05/2017

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	751 187 000,00
2 Virements	69 713 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1+2)	820 900 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	495 000 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	325 900 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	335 900 000,00
7 Renforcement proposé	10 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	1,33 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 29/05/2017	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

La présente proposition de virement, à savoir 10 millions d'EUR à destination de l'instrument d'aide de préadhésion, est nécessaire pour permettre de mobiliser, d'une manière optimale et avec la plus grande souplesse possible, les crédits de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie en 2017. Le montant ainsi viré servira dans le cadre de la mesure spéciale en faveur de l'éducation, de la santé, des infrastructures municipales et du soutien socio-économique, qui a été adoptée en juillet 2016 [C(2016) 4999 final] et qui est en cours de modification pour qu'elle puisse répondre aux besoins urgents des réfugiés en Turquie dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé et des infrastructures municipales.